

Définitions

Famille au sens du recensement de la population

Une famille au sens du recensement de la population, est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes, et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein d'un ménage sans enfant,
- soit d'un couple vivant au sein d'un ménage avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte isolé avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Foyer fiscal

Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux

Ménage

Un ménage regroupe l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Il peut être composé d'aucune, d'une ou de plusieurs familles. Dans un ménage, une personne vit :

- soit seule,
- soit au sein d'une famille,
- soit « isolée » (personne qui vit dans un ménage de plusieurs personnes mais n'appartient pas à une famille. Un ménage peut comprendre aucune, une ou plusieurs personnes isolées).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant vivant dans le même ménage.

Méthodologie

Dans le cadre des prestations familiales, la CAF Guadeloupe prend en compte la famille, française ou étrangère, résidant dans le département, ayant à sa charge un ou plusieurs enfants âgé(s) de moins de 20 ans et si elle remplit certaines conditions. Les enfants sont considérés à charge jusqu'à l'âge limite :

- de 16 ans, dès lors que l'obligation scolaire est respectée ;
- de 20 ans à condition toutefois, qu'ils travaillent, que leur rémunération nette mensuelle n'excède pas 55 % du SMIC brut calculé sur la base de 169 heures.

Toutefois, cet âge limite est porté à 21 ans pour l'attribution du complément familial et de l'allocation de logement et à moins 25 ans pour l'attribution du RSA.

La Caisse d'Allocations familiales (CAF) a un rôle essentiel au sein de la politique familiale puisqu'elle est en charge des prestations légales et de l'action sociale familiale. Elle gère ainsi les aides en faveur :

- des familles, par le versement des prestations familiales aux parents et aux enfants et par le soutien aux équipements et services en matière d'action sociale (crèches, restauration scolaire, etc.) ;
- du logement, par l'attribution des aides au logement (allocation de logement, prime de déménagement) et une participation à la construction de logements sociaux, à l'amélioration de l'habitat et à l'équipement des foyers ;
- de la lutte contre la précarité, par le versement aux personnes en grande difficulté de minima sociaux (Revenu de Solidarité Active, l'Allocation aux Adultes Handicapés et le Revenu de Solidarité).

Seuil de pauvreté

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Unités de consommation

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie. Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Sources

Les résultats sont majoritairement issus de l'exploitation des résultats des recensements de la population et des données mises à disposition par la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin. Les principales sources sont :

- recensements de la population (exploitations principale et complémentaire) ;
- kit synthèse locale, version 16.1 ;
- base de données communales (BDCOM) ;
- état civil ;
- impôt sur le Revenu des Personnes Physiques ;
- Données CAF.

Pour en savoir plus

- Poursuite de la transition démographique en Guyane - Légère inflexion de la natalité, Insee Analyses Guyane n° 12 ; janvier 2016.
- Enquête Budget de famille 2011 - Le niveau de vie des ménages guyanais augmente mais les inégalités s'accroissent, Insee Analyses Guyane n° 11 ; aout 2015.
- Enquêtes de recensement de la population : Recul de la vie en couple en Guyane, Premiers Résultats n° 62 ; juillet 2010
- « Faire famille » dans les Dom. Ce que nous dit l'enquête Migrations, Famille et Vieillesse, Cnaf, Informations sociales n° 186 ; juin 2014